

le service médical a 50 ans

Il y a 50 ans la jeune Société Nationale chargeait le Dr. Paul Stassen de créer les structures d'un service médical. La réalisation de ce projet qui, nous devons le préciser pour situer la difficulté, devait se faire 20 ans avant les lois sur l'assurance maladie-invalidité en Belgique, a été menée progressivement, jusqu'à la situation actuelle.

Le Dr. Stassen était en réalité un pionnier de la médecine sociale, nous dirions maintenant de la médecine du travail.

Son but était la prévention des accidents et des maladies ; la tutelle, c'est-à-dire la surveillance des malades à long terme ou des victimes des maladies sociales comme la tuberculose, le diabète, les tumeurs, les maladies mentales, les maladies vénériennes. Enfin il a réalisé au sein du service médical une structure de soins, de rééducation, de réparation des dommages pour les accidents du travail et les victimes des maladies professionnelles.

A l'époque, rappelons-le, c'est en 1929, le risque social était le gros risque ; la perte du salaire, les charges de traitement, d'hospitalisation, de soins spéciaux, de convalescence. Le contrôle des absences pour maladie n'a jamais passionné le Dr. Stassen ni ses successeurs. Il était considéré par le service médical comme une structure nécessaire mais somme toute peu sympathique et peu intéressante. Cependant c'est très souvent sous cet aspect que le cheminot considère le service médical et seulement sous cet aspect.

C'est seulement quand une maladie grave l'affecte, lui ou un des siens, qu'il en fera l'éloge ; c'est évidemment ce que nous ne pouvons souhaiter à personne.

Pour commémorer cet événement, nous sommes allés nous entretenir avec le docteur Leduc, qui a vécu au centre régional de Bruxelles, la naissance du Service Médical.

Docteur Leduc, le service médical de la SNCB a été créé en 1929, il y a cinquante ans, et je crois que vous avez été un des pionniers...

Oui, j'ai été là dès les débuts... Enfin, c'est surtout du docteur Stassen qu'il faut parler en tant que pionnier. En fait, il a été le premier médecin chef de la Société et le véritable organisateur du service médical. Il a tout organisé avec M. Reul, qui était alors inspecteur en chef au service du Personnel... A l'époque, le président du Conseil d'administration était M. Jean Jadot.

qui connaissait bien le docteur Stassen. Il le soutenait très fort et, en réalité, Stassen avait les pleins pouvoirs en ce qui concerne l'organisation du service médical. Il a été chargé de celle-ci en fin '28. Et il a aussitôt recruté des médecins qu'il connaissait. Car, avant d'être à la SNCB, le docteur Stassen dirigeait à Montegnée un dispensaire de charbonnages – des charbonnages de Liège, mais aussi du Limbourg. Et il se faisait qu'il demandait fréquemment à des jeunes médecins d'y faire des stages de 3 à 4 mois. C'est là que j'ai connu le docteur Lejeune. Nous avons, tous deux, mangé les mêmes saucisses à la cantine du dispensaire...

N'y avait-il donc aucune forme de service médical à la Société avant 1929 ?

Si, il y avait un service médical avant 1929, mais uniquement pour les ouvriers. Je crois que ça s'appelait « La caisse des ouvriers ». Il y avait alors un certain nombre de médecins inspecteurs.

Attention ! il ne s'agissait pas de fonctionnaires, mais de médecins agréés par la SNCB et qui étaient essentiellement chargés de contrôler les absences pour maladie ou blessure. A Bruxelles, M. Van Bellingen était médecin agréé alors...

J'ai appris que dès 1907, et peut-être avant, dans les gares il y avait du matériel de secours...

Oui, surtout dans les grandes gares ; d'ailleurs il y avait, au point de vue légal, une réglementation des caisses de secours.

Il y avait aussi à l'époque un « Manuel du brancardier ».

Oui bien sûr. Je crois bien qu'il figurait dans le Règlement général des chemins de fer.

Pour les fonctionnaires et employés, c'était le régime de l'Etat ; pour le personnel ouvrier, il y avait la « caisse des ouvriers ». Connaissez-vous les avantages de cette « sécurité sociale » de l'époque ?

Pas tellement. Je n'ai jamais eu mon attention attirée là-dessus ; c'était passé... Je crois que l'ouvrier malade ou blessé devait toucher 50 % de son salaire par jour d'absence.

A votre avis, la création du Service médical en 1929 a-t-elle été une conséquence de la création en 1926 de la SNCB ?

Pour ma part, je crois bien que oui. Je vous ai dit que M. Jean Jadot était président du Conseil d'administration de la SNCB et qu'il avait chargé le

photos - illustrations

m. leys : p. 1, 32
g. delise : p. 2
j. da costa pereira : p. 3, 4
g. dumoulin : p. 5
coll. p. pastiels : p. 6, 7, 9, 11,
12, 13
m. van rooy : p. 8
snob : p. 10
le rail : p. 17
s. de pauw : p. 18
aafar : p. 21, 24
a. van istendaal : p. 22
j. c. deprez : p. 26, 27
coll. g. renoy : p. 28, 29, 30, 31

docteur Stassen d'instaurer un service médical. Alors...

N'était-ce pas aussi pour unifier la situation des fonctionnaires et employés d'une part et des ouvriers d'autre part. Peut-être, mais je ne pourrais rien vous affirmer. Je me suis fort peu soucié des antécédents.

Il y avait donc un Centre national à Bruxelles et des Centres régionaux dans les Groupes (appelons-les comme ça). Quelle était leur mission ?
J'appartenais au Centre régional de Bruxelles. Les CR avaient à leur tête un médecin inspecteur ; ils ne correspondaient pas tout à fait aux groupes administratifs. Ils avaient pour mission la tutelle des malades, c'est-à-dire le contrôle des absences pour maladie. Il y avait aussi le service des blessés : ceux-ci avaient l'obligation de se faire soigner au service médical du Centre régional. A cette époque-là, on ne parlait pas encore beaucoup de médecine préventive ; il y avait, dans ce domaine, quelques activités, mais à l'état rudimentaire. Les CR devaient aussi s'occuper des propositions de mise à la retraite.

Était-ce le médecin inspecteur qui allait en visite à domicile ?
Non, il n'y allait pas en général, mais il pouvait le faire bien sûr. Le médecin inspecteur avait à sa disposition un certain nombre de médecins qu'on appelait d'un nom qui s'est avéré par après un peu rébarbatif : des « médecins collaborateurs ». On y a préféré par la suite le terme de « médecins de confiance ». En '29, au CR de Bruxelles, il y avait trois « médecins collaborateurs ». Il y avait aussi, j'ai oublié de le dire, une consultation gratuite pour les cheminots au CR. Les blessés quant à eux, au cas où leur hospitalisation se nécessitait, devaient être hospitalisés dans une clinique agréée pour soins aux blessés par la SNCB.

Nous avons beaucoup parlé des CR mais le Centre national...
Il n'y avait que le docteur Stassen, comme médecin chef, qui en fait dirigeait tout le service médical du pays. Il avait une très grosse activité et j'ai gardé de lui un excellent souvenir.

Le médecin chef n'était-il pas entouré d'autres médecins ?

Si, c'était des spécialistes qui étaient chargés, à la demande des médecins des CR, d'examiner les malades relevant de leur compétence. Cardiologue, radiologue, gynécologue, chirurgien, urologue, etc.

Je suppose qu'il y avait aussi quelque personnel administratif.

Au départ, il y avait un administratif : M. Peterman, qui s'occupait de tout ce qui était « paperasses ». A l'origine, en fait, il n'y avait qu'eux deux : M. Stassen et M. Peterman.

Vous étiez donc au CR de Bruxelles. Quel était votre rôle précis ?
Je m'occupais des blessés. Des soins à leur prodiguer et du contrôle.

Était-ce un travail absorbant ?

Assez absorbant. Enfin, ça dépendait des jours, bien sûr. Il fallait apporter aussi assistance aux chirurgiens pour les gros cas de gens blessés et hospitalisés.

Et puis, nous faisons également tout ce qui pouvait être fait ambulatoirement : l'amputation d'un doigt par exemple.

C'était absorbant, parce que, à l'époque, il y avait énormément de blessés et beaucoup plus qu'aujourd'hui de toute façon. On comptait 30 à 40 blessés par jour. Le docteur Stassen faisait faire des graphiques. C'était son dada. Et il contrôlait ça de près. Il faut dire qu'il était aussi professeur à l'Université de Liège : à la SNCB, il mettait ses théories en application. Ah ! quand on avait trop de blessés, il n'était pas content...

J'ai constaté qu'à l'époque, il y avait des carnets « Bons de visite » de toutes les couleurs. Vous vous y retrouviez aisément ?

Je m'occupais des blessés et leur carnet était de couleur jaune. Donc, pas de problème ! Ces carnets d'ailleurs étaient détenus essentiellement par l'infirmière du service des blessés.

On parlait peu de prévention en '29, m'avez-vous dit, mais on en parlait...

Le docteur Stassen avait établi un service de prévention. En tant que médecin des charbonnages, il avait publié un opuscule sur la prévention des accidents de la mine. Il a appliqué son système à la SNCB. En tenant compte des accidents qui se reproduisaient le plus souvent. Il avait ainsi remarqué, dans les charbonnages, que la plupart des mineurs qui étaient

blessés aux jambes étaient des étrangers. Il se demanda pourquoi. C'était bien simple : les Belges travaillaient avec les jambes repliées sous eux, tandis que les étrangers les gardaient étendues. Outre les graphiques, le docteur Stassen avait une autre marotte : les soins immédiats.

La médecine préventive allait dans le sens de cette préoccupation-là.

Y avait-il déjà des fournitures d'appareils de prothèse ?

A mon avis, pour les blessés, il n'y avait pas de restriction pour les appareils de prothèse. On les donnait aux mutilés. Il s'agissait surtout de jambes artificielles et il y avait des fournisseurs agréés.

J'ai vu, dans les vieux règlements, qu'on parlait de bouts de cannes et de pilons en caoutchouc.

Oui, on fournissait surtout des pilons. Depuis on a fait de gros progrès dans le domaine des prothèses. Les pilons n'étaient certes pas esthétiques, mais, au point de vue fonctionnel, d'anciens estimaient qu'ils étaient meilleurs que les prothèses modernes.

Ces prothèses datent surtout d'après la dernière guerre.

Eh bien ! oui. Il y a eu beaucoup de mutilés pendant les hostilités, alors on a fait des progrès...

Comment s'est passé le départ lors de la création du service médical ? Cela fut-il aisé ou difficile ?

J'ai l'impression qu'aux débuts, il y a tout de même eu une certaine tension. Surtout pour les blessés, qui étaient tenus de se faire soigner immédiatement, au CR. Et puis, cela s'est vite arrangé. Je n'ai pas souvenir de gros litiges.

Et du côté des médecins ça s'est passé en douceur ?

Bien entendu, le service médical a été l'objet de critiques de la part des confrères...

Vous avez répliqué ?

Pas du tout. Moi, je n'ai jamais fait partie d'aucune association professionnelle médicale à cause de cela.

Par après, il y a eu un accord entre le service médical de la SNCB et la Fédération médicale. Et tout s'est apaisé.

N'avez-vous aucune anecdote piquante à nous raconter ?

Vous savez, je n'en vois pas beaucoup. Je ne voyais que des blessés...

Il y a quand même eu ceci qui nous a bien fait rire. Pendant la guerre, pour une question de rationnement, on avait demandé au docteur Van Bellingen l'âge de deux de ses enfants, en donnant leur nom.

Le pauvre qui en avait douze n'a pas pu répondre sur-le-champ. Le lendemain, il a déclaré leur âge : ils étaient jumeaux !

Alors, le service médical, était-ce mieux en '29 ou moins bien qu'aujourd'hui ? C'est difficile à dire...



Oh bien ! oui : c'est pourquoi je vous pose la question.

À l'abord – et ça on ne peut pas l'écrire – l'emprise administrative était moins grande alors qu'aujourd'hui. La médecine préventive a beaucoup progressé, ce qui est bien. Et puis, on a créé le Service médical. Pourtant, on ne s'y trompe pas, il y a eu très tôt une « commission des accidents du travail et des premiers soins aux voyageurs » et une commission des maladies professionnelles. Et aussi des habitudes professionnelles.

Le service médical a suivi au fond l'évolution de la médecine et de la sécurité sociale...



A votre avis, la date importante pour le Service médical, c'est 1929, 1944, ou quelque autre date.

Pour moi, j'ai l'impression que c'est 1929. On a créé le Service médical. Tout est sorti de là.

Merci, Docteur Leduc et bonne retraite !

